



ASSEMBLÉE — 38^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 30 : Sécurité de l'aviation — Soutien à la mise en œuvre

ASSISTANCE POUR REMÉDIER AUX CARENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ EN ÉTABLISSANT DES PRIORITÉS ET EN FIXANT DES OBJECTIFS MESURABLES

[Note présentée par les 54 États contractants²,
membres de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC)]

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note porte sur les initiatives prises par les organismes régionaux et les mécanismes apparentés dans la Région Afrique-Océan indien (Région AFI) pour aider les États africains à renforcer leurs capacités en matière de supervision de la sécurité et à résoudre les problèmes graves de sécurité (PGS) et les autres carences importantes en la matière. À cet effet, la note met l'accent sur les activités que les organisations régionales en matière de supervision de la sécurité (RSOO), notamment les COSCAP, mènent actuellement pour soutenir leurs États membres.

Cette note souligne également le degré de coordination qui existe entre ces organismes régionaux et d'autres mécanismes apparentés, tels que le projet de coopération en inspectorat (AFI-CIS) en Région AFI. Cette coordination s'inscrit dans le cadre du plan d'action et des objectifs de sécurité convenus lors de la réunion ministérielle de haut niveau sur la sécurité de l'aviation tenue à Abuja (Nigéria), du 16 au 20 juillet 2012, ainsi que du Plan AFI et les Plans d'action de l'OACI dédiés aux États, aux fins d'assistance.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- a) à noter les initiatives prises par les organismes régionaux de supervision de la sécurité et les mécanismes apparentés dans la Région AFI, tels que les RSOO, notamment les COSCAP et le Projet AFI-CIS, en vue d'aider les États africains à résoudre les problèmes graves de sécurité (PGS) et d'autres importantes carences en matière de supervision de la sécurité ;
- b) à noter la contribution que les organismes régionaux de supervision de la sécurité et les mécanismes apparentés apportent au renforcement de la coopération régionale en Région AFI

¹ La version française est fournie par la CAFAC.

² Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Ghana, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

<p>dans le cadre du plan d'action et des objectifs de sécurité fixés par la réunion ministérielle de haut niveau d'Abuja sur la sécurité de l'aviation, ainsi que par le Plan AFI ;</p> <p>c) à demander à l'OACI de continuer d'apporter un appui technique à la CAFAC dans la mise en œuvre du programme AFI-CIS ;</p> <p>d) à inviter les États, les institutions financières régionales et internationales, les États donateurs et les partenaires de l'industrie à continuer de soutenir les activités et les programmes des RSOO, y compris les COSCAP.</p>	
<i>Objectifs stratégiques :</i>	Cette note a trait à l'Objectif stratégique A : Sécurité — Améliorer la sécurité de l'aviation au plan mondial.
<i>Incidences financières :</i>	Budget du programme ordinaire de l'OACI.
<i>Références :</i>	Doc 9734, <i>Manuel de supervision de la sécurité, Partie B, Mise en place et gestion d'une organisation régionale de supervision de la sécurité.</i>

1. INTRODUCTION

1.1 La présente note de travail porte sur les activités menées par les organismes régionaux et les mécanismes apparentés en Région AFI pour aider les États africains à renforcer leurs capacités en matière de supervision de la sécurité et à résoudre les problèmes graves de sécurité (PGS) et les autres carences importantes en la matière. Au nombre de ces organismes et mécanismes, il faut citer les organisations régionales en matière de supervision de la sécurité (RSOO). Le programme de coopération dans le domaine de l'exploitation aérienne et de la navigabilité (COSCAP) et le programme de coopération en inspectorat (AFI-CIS) en Région AFI, qui est un projet actuellement mis en œuvre par la CAFAC avec le soutien technique de l'OACI.

1.2 Cette note traite également des activités que mènent actuellement les RSOO, y compris les COSCAP, pour soutenir les États membres. Le détail des activités et des actions du projet AFI-CIS est donné dans la note à l'Assemblée A38-WP/214-TE/86, présentée au titre du Point 37 de l'ordre du jour.

1.3 La note souligne également le degré de coordination qui existe entre ces organismes régionaux et d'autres mécanismes apparentés, tels que le projet de coopération en inspectorat (AFI-CIS) en Région AFI. Cette coordination s'inscrit dans le cadre du plan d'action et des objectifs de sécurité convenus lors de la réunion ministérielle de haut niveau sur la sécurité de l'aviation tenue à Abuja (Nigéria), du 16 au 20 juillet 2012, ainsi que du Plan AFI et les Plans d'action de l'OACI dédiés aux États, aux fins d'assistance.

2. DÉBAT

2.1 À ce jour, il y a deux organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO) bien établies dans la Région AFI. Ce sont : l'Agence de sécurité et de sûreté de l'aviation civile de la East African Community (CASSOA) et l'Organisation de supervision de la sécurité des États de Banjul Accord Group (BAGASOO). En outre, il y a trois COSCAP, à savoir COSCAP-Union économique et monétaire ouest-africaine (COSCAP-UEMOA), COSCAP-Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (COSCAP-CEMAC) et le COSCAP-Communauté de développement de l'Afrique australe (COSCAP-SADC). Tous ces trois COSCAP sont en voie de devenir des RSOO.

2.2 Les BAGASOO et les CASSOA, ainsi que les COSCAP, continuent d'aider les États membres à divers degrés de réussite. Les RSOO ont particulièrement aidé les États, soit à titre individuel, soit dans le cadre du Programme AFI-CIS, à remédier aux carences identifiées lors des audits de l'OACI au titre de l'USOAP, en élaborant des règlements et procédures et en formant des inspecteurs.

2.3 BAGASOO s'est attelée à élaborer des systèmes de gestion de l'information aéronautique pour renforcer les capacités de supervision de la sécurité des États membres par la mise en œuvre d'installations TIC efficaces. Ceci inclut des systèmes logiciels de repérage en aviation et des registres régionaux visant à promouvoir des activités de suivi aéronautique en temps réel et une documentation valable au niveau des autorités aéronautiques des États membres. Plus précisément, BAGASOO a réussi à mettre en œuvre une base de données pour le système de formation d'Inspecteurs qui sert à tous ses sept États membres et envisage de lancer à la fin de 2013 une base de données du programme régional d'évaluation de la sécurité des aéronefs étrangers.

2.4 CASSOA a contribué à renforcer les capacités de supervision de la sécurité dans les États de l'EAC, notamment pour ce qui concerne l'harmonisation de la réglementation et d'éléments indicatifs techniques, la préparation des États aux audits de l'OACI, ainsi qu'aux missions coordonnées de validation de l'OACI (ICVM). Elle a également coordonné le partage de l'expertise technique au sein de l'EAC. Par ailleurs, CASSOA est en voie de mettre au point un système d'examen commun pour cette Communauté régionale et de créer un centre de médecine aéronautique. Par ailleurs, une application d'intégration en matière de supervision de la sécurité (SOFIA) conçue avec le concours de l'Agence européenne de sécurité aérienne aux fins d'harmoniser et d'uniformiser les activités de supervision de la sécurité est déjà opérationnelle. CASSOA coordonne également les plans nationaux de sécurité des États partenaires de l'EAC avec une approche régionale aux fins d'inclure l'installation d'ECCAIRS dans tous les États.

2.5 S'agissant de nombre de ces activités, nous tenons à témoigner notre reconnaissance pour le soutien et l'aide reçus de la communauté aéronautique internationale, notamment les pays donateurs ou groupes d'États tels que les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne, les institutions financières, dont la Banque africaine de développement et les partenaires de l'industrie, tels qu'Airbus et Boeing. L'OACI a également fourni des conseils et une assistance appréciable, particulièrement dans l'élaboration de systèmes pour le financement durable des RSOO et la conduite d'évaluations et de revues tels qu'ils ont été effectués sur CASSOA en 2012. Les RSOO, dont les COSCAP, doivent relever le défi du financement de leurs activités.

2.6 S'agissant du programme AFI-CIS, les premières missions d'assistance ont été effectuées en 2011 après la sélection des tout premiers inspecteurs qui ont bénéficié d'un recyclage. À ce jour, 14 missions AFI-CIS ont été conduites dans 7 États africains et ce programme est, outre les RSOO, l'un des mécanismes par lequel une assistance est fournie aux États dans le cadre de plan d'action de l'OACI. Les missions AFI-CIS s'inscrivent dans le cadre du plan AFI et sont coordonnées étroitement avec la direction de ce plan.

2.7 Les RSOO, y compris COSCAP, déjà créés en Afrique prennent une part active aux activités du programme AFI-CIS. Les inspecteurs venant des RSOO, notamment de COSCAP tels que BAGASOO et COSCAP-SADC, ont participé aux missions d'assistance d'AFI-CIS, comme chefs d'équipes ou simples membres. À cet effet, AFI-CIS s'appuie sur toutes les ressources qualifiées en inspecteurs de la Région AFI, qu'il s'agisse des inspecteurs des autorités aéronautiques nationales, ou des inspecteurs régionaux au service des RSOO. Par ailleurs, il y a eu une coordination étroite des missions d'assistance effectuées par la CAFAC et les RSOO et dans certains cas, des missions conjointes AFI-CIS/RSOO ont été effectuées.

3. **CONCLUSION**

3.1 Les objectifs de sécurité convenus par la réunion ministérielle de haut niveau sur la sécurité de l'aviation ont maintenant été intégrés dans le plan AFI et les plans d'action de l'OACI dédiés aux États. Il est par conséquent impératif que les RSOO et le programme AFI-CIS soient dotés de ressources adéquates et soient renforcés pour pouvoir remplir leurs missions en tant qu'initiatives régionales dont l'objet est d'aider les États à résoudre leurs problèmes de carences en matière de supervision de la sécurité.

— FIN —